

BURNIAUX (Robert), Magistrat (Châtelet, 17.3.1905 - Dinant, 22.8.1970).

La séparation des pouvoirs, qui m'a tant desservi dans l'esprit des Africains — je n'étais pas un « vrai » gouverneur, puisque je ne pouvais rendre justice — est également cause de ce que j'ai apprécié les qualités humaines de Robert Burniaux avant de percevoir son exceptionnelle valeur professionnelle.

Lorsque j'ai pris mes fonctions à Usumbura, début 1955, il exerçait depuis deux ans celles de juge-président du Tribunal de première instance du Ruanda-Urundi, poste qu'il occupa encore jusque 1959 où une nomination de conseiller à la Cour d'Appel de Léopoldville l'éloigna, au regret de tous, du Territoire sous Tutelle.

Pendant ces quatre années, j'entendis bien, de la rumeur publique, que Robert Burniaux était un magistrat scrupuleux, intelligent, profondément humain et non dépourvu d'humour, mais nos fonctions étaient parallèles et nos routes professionnelles ne se croisaient guère.

La vie mondaine d'un chef-lieu centrafricain nous rapprochait toutefois souvent, et ces contacts semi-officiels se doublaient encore de quelques rencontres privées, dues au hasard heureux qui nous faisait partager d'exceptionnels amis communs.

Et c'est ainsi qu'avant de connaître le magistrat, j'ai eu l'occasion d'approcher, d'admirer et d'aimer l'homme. Large d'esprit comme de carrure, il unissait une intelligence très vive et un remarquable esprit de synthèse avec une très grande bonté. D'une profonde sensibilité, il aimait la vie qui l'émerveillait quotidiennement. Poète, il écrivait des pages pleines de charme, des contes, des chansons, et savait animer avec finesse des soirées entre amis. Il était nettement plus littéraire que scientifique, se souciait peu de la valeur de l'argent, mais beaucoup de celle de l'amitié. Et sous ce dernier rapport, sa vie fut une pleine réussite. Il se fit et laissa des amis partout. Quelqu'un me raconta que, lorsque jeune substitut, il quitta Luebo en 1932 à la fin de son premier terme, il eut la surprise à Port-Francqui de trouver une délégation d'Africains venus de loin, à pied, lui dire merci et au revoir, et lui offrir des cadeaux. A son départ d'Usumbura en 1959, un même courant de sympathie et de regret se manifesta autour de lui. Cette sociabilité et amabilité congénitales lui valurent bien des joies et des réconforts et parfois aussi quelques mécomptes. Un Procureur du Roi ne lui fit-il pas, un jour, payer assez durement l'innocente question posée sans malice par quelqu'un : « ... mais qu'est donc devenu ce charmant magistrat qui vous a remplacé pendant votre congé ? »

En 1960, de Robert Burniaux et de son exceptionnelle épouse qui ne faisait qu'un avec lui, j'avais donc surtout des souvenirs chaleureux et le regret d'une séparation. Aussi est-ce avec une réelle joie que j'appris en juillet 1960 qu'il rejoignait le territoire sous tutelle, après l'effondrement congolais qui l'avait vu rester dernier magistrat belge à Léopoldville, et qu'il nous revenait comme procureur général (avec rang d'avocat général) près la Cour d'Appel du Ruanda-Urundi.

Disposer d'un procureur général de grand format et de haute valeur humaine était, en effet, pour le territoire sous tutelle, en cette période combien troublée, un facteur absolument essentiel.

Déjà le 13 juillet 1960, lorsque la Force Publique congolaise élimina ses officiers belges et que, pour bloquer la contagion, nous avions dû, avec une poignée de paras et l'aide de nos « affreux » militarisés, désarmer en douze heures quatorze garnisons de soldats congolais disséminés dans tout le Territoire, il était clairement apparu que semblables situations de crise ne pouvaient être affrontées avec succès que dans une étroite et constante entente des détenteurs des divers pouvoirs, c'est-à-dire du procureur général, chef du Judiciaire, et du commandement militaire, responsable du maintien de l'ordre,

tous deux appuyant et conseillant sans réserve le Résident général qui cumulait les exercices du législatif ordinaire et de l'exécutif.

C'est dire si, à dater du 1^{er} août 1960, date où il rejoignit Usumbura en effervescence — 5000 habitants européens, 10 000 réfugiés, un aéroport fourmillant d'avions civils autant que militaires... — il fut précieux de pouvoir compter sur un procureur général comme Robert Burniaux. Et les occasions abondèrent alors pour moi, qui avais précédemment principalement connu ses qualités humaines, de découvrir aussi sa maîtrise professionnelle, son sang-froid dans les phases de tension, son érudition juridique, son intelligente conception de jusqu'où il pouvait me permettre d'aller trop loin.

Rappelons au passage que nous avions de surcroît, lui et moi, la bonne fortune de bénéficier d'un troisième élément du tripode, le commandement militaire absolument parfait. Ce commandement militaire était, en effet, entre les mains des colonels Delperdange et Laurent, qui acceptèrent d'être de tous nos incessants caucous, énonçant de leur côté avec calme jusqu'où il était raisonnable, en cas de besoin, d'envisager l'emploi de la force. Jamais je n'oublierai comment, grâce à ces hommes, des décisions graves purent être prises, souvent dans la hâte, mais néanmoins avec pondération et efficacité, et souvent en une ambiance détendue où le sens de l'humour de Robert Burniaux intervenait pour beaucoup. Mes collaborateurs et moi, face à une difficulté, propositions une solution dont le procureur général disait : « Cela, je ne puis le couvrir » ou dont les militaires déclaraient : « le risque est trop grand, c'est inexécutable ». On cherchait alors d'autres formules, avec leur aide. Et quand ils allumaient le double feu vert, nous étions tranquilles. On pouvait passer à l'action.

Aussi, lorsque le 9 mars 1961 — alors qu'allaient arriver à Usumbura la Mission et les observateurs des Nations Unies — Robert Burniaux dut rentrer en Europe pour un congé que sa santé nécessitait (et qu'elle fit, d'ailleurs, prolonger), son départ fut une fois de plus amèrement déploré. Et à ce moment, je pouvais également parler en connaissance de cause de ses remarquables qualités de magistrat.

Né le 17 mars 1905 à Châtelet, Robert Burniaux réside à Dinant dès les premiers mois de son existence et ce jusqu'à son départ pour l'Afrique vingt-cinq ans plus tard.

En août 1914, âgé donc de huit ans, il doit vivre un drame épouvantable qui le marquera pour sa vie entière. Lors du massacre de Dinant, il est placé devant le peloton d'exécution, tenu aux épaules par son père, lequel est tué sur lui, alors qu'on laisse pour mort l'enfant terrifié. Une petite Française, en vacances à Dinant et amie de la famille, contribue à le consoler et à lui redonner goût à la vie, devient sa confidente, puis sa fiancée, puis l'admirable compagne de sa vie.

Après des études primaires et secondaires effectuées avec facilité à Dinant, il fait, à la demande de sa mère, et en se sacrifiant un peu car ses aspirations sont autres, des études de droit à Louvain, dont il sort diplômé en 1929. L'année suivante, marié, il s'embarque le 17 juillet pour le Congo en qualité de « magistrat à titre provisoire » et exerce ses fonctions de substitut successivement dans les Parquets de première instance de Boma, Lusambo, Luebo. Il défend alors avec succès la thèse requise pour une nomination à titre définitif, laquelle a lieu le 12 juin 1933. Jusque 1940, il continue à exercer les mêmes fonctions dans les Parquets d'Inongo, Lusambo, Luebo, Boende (Parquet qu'il crée) et Léopoldville. Sa ligne de conduite, que ne partagent pas tous ses collègues, sera toujours de travailler la main dans la main avec le Service Territorial. Par ailleurs, à cette époque, des offres extrêmement alléchantes lui sont formulées, à Tshikapa, pour passer à la Forminière. Il est tenté mais croit devoir refuser, se considérant engagé d'honneur vis-à-vis de l'Etat, qui l'a aidé en son début de carrière.

Il est surpris en Europe en mai 1940, réussit à

s'échapper via l'Espagne et le Portugal, et reprend aussitôt ses activités de substitut à Boma (1940) et Léopoldville (1941).

Mais la vie civile lui pèse tandis que ses compatriotes se battent. Il songe surtout à son frère, brillant officier, appelé, d'ailleurs, à devenir, plus tard, le chef de l'aviation belge, celui d'un secteur de l'OTAN, attaché à la Maison du Roi...

Et si s'engage, bien que des amis — et le bon sens — lui annoncent que sa carrière en pourrait pâtir. En 1941, il prend part à la campagne d'Abyssinie en qualité de substitut de l'auditeur militaire, puis, après les opérations, exerce pendant quelques mois les fonctions de chef-adjoint du 2^e Bureau de l'E.M./F.P. En Abyssinie, il paie un dur tribut, contractant un béri-béri dont il subira les séquelles sa vie entière.

En novembre 1942, il reprend ses fonctions judiciaires au Corps expéditionnaire belge, au Nigeria, d'abord, puis en Egypte et Palestine. Une promotion comme auditeur militaire ne le console guère de ce que son unité n'a jamais l'occasion de combattre. Il est démobilisé, un peu déçu, en 1944. Et sa déception se prolonge, car les années vont passer et ses fonctions de substitut perdurer nettement plus longtemps que dans une carrière normale. Certes, en 1946, pour compenser ces retards, il est nommé « premier substitut » (grade nouveau, peut-être créé à son intention). Avec ce titre, il est chef de Parquet à Jadotville jusque 1950, puis fait fonction de Procureur du Roi à Elisabethville pendant trois autres années. Et toujours pas de promotion. Ses amis s'indignent plus que lui, le poussent à demander une intervention politique de la part de son frère, ce qu'il repousse avec indignation. « Je n'ai pas de charnière dans le dos » affirme-t-il fréquemment. Et pourtant, le train-train du Parquet de routine, vols de bicyclettes, distillations clandestines, n'est guère à même de répondre à ses aspirations : jeune, il rêvait de navigation au grand large, d'aviation, même, comme son frère... Il aspire à des fonctions plus amples, à des responsabilités plus larges.

Sa nomination à Usumbura en 1953 lui permet enfin d'accéder définitivement à cette activité majeure qu'il souhaitait et qu'il n'avait exercée jusqu'alors que comme suppléant. Passé en 1959 à Léopoldville, il fait fonction de président de la Cour d'Appel en mars 1960, puis de premier président jusqu'au 31 juillet suivant, traversant donc les remous du premier mois de l'indépendance congolaise.

Après ses sept mois de Procureur général à Usumbura, il rentre pour raison de santé, sollicite de retourner encore en Afrique, mais en vain, et est mis à la retraite à la fin de 1961, commandeur de l'Ordre du Lion et revêtu de diverses autres distinctions, militaires et civiles. Il est toutefois prié par le Ministre des Affaires Etrangères de revenir une dernière fois à Usumbura en mars 1962, pour y occuper pendant deux mois le siège du ministère public dans les débats en appel du procès du meurtre du Prince Rwagasore.

Pour un Robert Burniaux, la mise à la pension ne signifie toutefois pas une interruption de la vie active. Un de ses amis de jeunesse, avocat à Dinant, lui propose de l'aider, ce qu'il accepte avec empressement. Pour pouvoir donner sa mesure — magnifique signe de jeunesse et de simplicité d'âme — il se rend à Liège prêter serment d'avocat entre les mains du Président de la Cour d'Appel. Ce dernier le félicite et ajoute : « Souvent, j'ai vu un jeune avocat passer à la magistrature, jamais un haut magistrat redevenir simple avocat... ».

Une lourde tâche l'attend encore, si lourde qu'elle abrégera probablement ses jours en imposant un excès de travail à son organisme qu'il eût dû mais n'a jamais su ni voulu ménager. La présidence de la C.A.P. de Dinant lui est conférée et il s'acquitte de cette charge avec un enthousiasme extraordinaire, pourchassant le crédit, circulant souvent, en Belgique comme à l'étranger, participant en personne au

choix de l'outillage d'un nouvel hôpital dont il avait fait sa chose. Il cache à son entourage qu'une angine de poitrine l'étreint, comme le 22 août 1970 il mourra sans une plainte, après quelques heures de grande souffrance certaine, qu'il s'efforcera encore de cacher à sa femme.

A l'instar de son existence, il a voulu que sa mort soit toute de simplicité et de grandeur.

[Comm.]

Avril 1978.
J.P. Harroy.